

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 AOÛT 2017**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

*L'an deux mil dix-sept, le 02 août à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 27 juillet, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents** : Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René.

**Absents excusés** : SOUCHON Dominique (Procuration THIL Jean-Marc)  
FRANTZ Boris (Procuration ICAME Christine)  
HARSLEM Gérard (Procuration FRELIGER Henri)

**Absente non excusée** : KUKOVICIC Céline

**D) Appel d'offre aménagement urbain sur l'ensemble de la commune**

Le Maire communique les résultats de l'appel d'offre concernant l'aménagement urbain sur l'ensemble de la commune.

***L'estimation des travaux est de 221 690,00 HT pour le marché de base et 227 485,00 HT pour le marché de base + option n° 1***

Les offres sont les suivantes :

a) **Solution de base** :

- SMTPF : 189 200,00 €
- EUROVIA : 205 378,72 €
- HEMMER : 345 553,55 €
- TP COLLE : 186 396,90 €

b) **Solution de base + option n° 1**

- SMTPF : 194 238,00 €
- EUROVIA : 212 254,33 €
- HEMMER : 347 233,05 €
- TP COLLE : 189 829,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Sté TP COLLE pour la solution de base et la solution base + option n°1.**

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

## **II) Convention de cession à titre gracieux d'un abribus du réseau TIM**

Le Maire informe le Conseil Municipal du déplacement de l'arrêt de bus du réseau TIM et du transport scolaire pour le collège et lycées, devant l'église, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

La Région Grand Est, accepte de céder à titre gracieux l'abribus. A charge de la commune de le démonter et de le déplacer au 209 rue de l'Eglise, nouvel emplacement de l'arrêt de bus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge du démontage et de la réinstallation de l'abribus et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Région Grand Est.

## **I) Questions diverses**